

Diversités et Citoyennetés

PRIMO- ARRIVANTS

La Lettre de l'IRFAM n° 40-41 2015



Institut de Recherche, Action et Formation sur les Migrations

17 Rue Agimont
B-4000 Liège
T. 04-221 49 89
F. 04-221 49 87
info@irfam.org
www.irfam.org



Primo-arrivants

Des plans d'accueil pour primo-arrivants	<i>Altay Manço</i>	4
Migrants à statut fragile : diagnostic psychosocial	<i>Ural Manço</i>	6
L'intégration socioculturelle des migrants d'origine congolaise à Bruxelles	<i>Kasongo Dioso Priscilla</i>	9
Ateliers de yoga pour mineurs étrangers non accompagnés	<i>Géraldine Liénart</i>	13
Langues et trajectoires des femmes immigrantes au Québec	<i>Michela Claudie Ralalotiana</i>	16
Refugees in the Czech Labour Market	<i>Andrea Gerstnerova</i>	18
L'immigration en Grèce : des conseils d'intégration	<i>Tsiakka Vasiliki</i>	21
Efficacité des politiques de retour : Capverdiens au Luxembourg	<i>Andrea Gerstnerova</i>	24



Réadmissions : UE contre Immigration irrégulière

Mehdi Rais

27

Consommer et vivre en temps de crise : rôles des échanges interculturels

Altay Manço

30

Du rapport interculturel entre religion et philosophie : tout est plein de dieux dans l'œuvre de Platon

Aikaterini Lefka

33

Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles



Des plans d'accueil pour primo-arrivants

Altay Manço

Des plans d'accueil pour primo-arrivants

Altay Manço

Le nouveau dispositif d'accueil des primo-arrivants en développement tant en Wallonie qu'en région bruxelloise a pour objectif l'accompagnement des bénéficiaires, à titre individuel, afin qu'ils puissent mener leur vie en Belgique de manière autonome et accroître leur participation sociale, économique et culturelle. Pour répondre à cet objectif, il est crucial de définir le groupe cible, le contenu du programme du parcours d'accueil (bilans sociaux et linguistiques, formations linguistiques et citoyennes) et la période durant laquelle les services devraient être mis en œuvre. Il est également important d'établir des outils d'évaluation des services offerts aux primo-arrivants (*les services et leur coordination fonctionnent-ils bien ? L'esprit de la loi rencontre-t-il la vision des acteurs ?*), ainsi que la mesure de leur efficacité (*les PA s'intègrent-ils mieux ? plus vite ?*).

Par expérience, dans le cadre des plans mis en œuvre en Belgique francophone, un primo-arrivant (PA) est un adulte étranger de 18 à 65 ans, inscrit durablement au registre de la population depuis moins de trois ans et originaire d'un pays hors UE (en réalité, non originaire d'un pays hautement industrialisé). Défini ainsi, le nombre des PA en Fédération Wallonie Bruxelles tournerait autour des 60 000 personnes, la moitié sur Bruxelles, avec environ 2-3 % d'augmentation par an. Une partie importante des PA sont originaires du Maghreb, de la Turquie et des pays balkaniques. La moitié des PA sont des femmes ; la moitié a des enfants. Les membres des familles de PA peuvent avoir des statuts différents en ce qui concerne leur droit de séjour. Par exemple, la spécificité des Marocains et des Turcs est d'être insérés dans

des réseaux familiaux déjà ancrés en Belgique, ce qui est rarement le cas des personnes originaires de l'Afrique subsaharienne, par exemple. En matière d'emploi, cinq années semblent nécessaires aux PA pour égaler le niveau d'insertion professionnelle des migrants plus anciens. Si le taux d'auto-emploi peut être élevé dans certaines communautés, peu de PA bénéficient d'un revenu d'insertion sociale.

De nombreux débats accompagnent la mise en œuvre des dispositifs. Par exemple, l'obligation ou non de suivre le parcours d'accueil et la gestion des sanctions/avantages en cas de non-respect/respect du parcours d'accueil. Le cas à faire des obstacles personnels ou familiaux justifiés, le taux d'absence acceptable... Les sanctions/avantages éventuels seront-elles liées à la présence aux formations ou au niveau de « performance » atteint ? Comment ce dernier sera-t-il mesuré ?... Des questions organisationnelles font également débat (plus à Bruxelles qu'en Wallonie) : *qui sera chargé du bilan social, linguistique ? Quels seront les contenus des modules de citoyenneté ?...*

Ce numéro ne porte pas sur ces questions. Nous souhaitons néanmoins alimenter le débat en donnant au lecteur l'occasion de découvrir des situations similaires qui se vivent ailleurs ou de se rappeler de la situation wallonne juste avant la mise en œuvre du dispositif pour PA. D'autres articles présentent des initiatives innovantes qui ont cours ici et maintenant. Ces analyses peuvent contribuer à la compréhension et à l'appréciation du débat autour de la question de l'accueil des PA ; elles peuvent aussi inspirer plus de souplesse et de créativité dans l'application des dispositifs.



Migrants à statut fragile : diagnostic psychosocial

Ural Manço

Migrants à statut fragile : diagnostic psychosocial

Ural Manço

Demandeurs d'asile ou déboutés, sans-papiers, personnes en séjour irrégulier, réfugiés fraîchement reconnus, personnes qui viennent de rejoindre leur famille ou conjoint, étudiants étrangers, mineurs non accompagnés, indépendants migrants... L'analyse a pour objectif de mener une réflexion sur les besoins en matière d'accompagnement de ce public immigré hétéroclite, originaire de pays hors UE et présent en Belgique depuis cinq ans maximum. Elle se base sur l'interview d'une vingtaine de primo-arrivants et de travailleurs sociaux (hommes et femmes) rencontrés en 2012, en province de Namur.

La peur de ne pas avoir ses papiers en règle, de voir rejetée sa demande d'asile ou d'être reconduit à la frontière est constamment présente dans l'esprit des personnes à statut fragile. Pour la plupart, aucun projet n'est envisageable avant ce sésame. Placées dans ces conditions, ces personnes nourrissent beaucoup d'espoir par rapport aux capacités supposées des travailleurs sociaux. Certains, désespérés, peuvent frapper à toutes les portes et développer un sentiment d'abandon. L'attente de la régularisation du séjour, qui peut durer des années, est difficilement supportable. Ces personnes finissent par prendre conscience qu'ils y perdent des années de leur vie. Elles expérimentent souvent une vie faite de précarité, de dénuement et d'oisiveté. Ces facteurs augmentent sensiblement le stress de l'attente, surtout pour les personnes seules.

La solitude et l'isolement de ceux qui n'ont pas de famille en Belgique représentent un facteur aggravant le mal-être. Certains développent des problèmes de santé mentale. La volonté de la plupart des personnes à statut fragile est l'installation dans une grande ville, auprès des groupes de leur nationalité ou de leur langue. C'est là qu'elles pensent trouver les opportunités d'hébergement, de travail et d'accès aux commerces bon marché, notamment ceux tenus par leurs compatriotes. Ne sachant pas de quoi demain sera fait, demeurant dans l'inconfort psychique, les parents peuvent durcir leur conception d'éducation. Leur honneur représente bien souvent une des seules valeurs qui leur restent et qu'ils tentent de protéger, pour certains, par un retour aux traditions ou la pratique religieuse.

Le cas particulier des demandeurs d'asile (DA) est à souligner, ils doivent expliquer, lors d'auditions successives, des faits qui justifient leur requête, cela ravive les traumatismes vécus au pays d'origine ou durant la migration. Certains émettent un discours de citoyenneté et de droit, ils voient la Belgique comme un espace d'opportunité non pas parce qu'ils veulent « profiter » de ses richesses matérielles, mais pour y faire respecter leur individualité. En revanche, il arrive aussi que des personnes fonctionnent à la récompense et n'agissent qu'en vertu d'un gain potentiel.

Les migrants les plus jeunes ou scolarisés, ou encore issus de milieux urbains comprennent plus facilement les procédures administratives et se socialisent plus rapidement au mode de vie en Belgique. Le rapport à l'écrit est un facteur de choc culturel. Selon les cultures, les documents n'ont pas la même signification : certains égarent facilement les leurs. Un autre

problème d'inadaptation semble être la promiscuité dans des centres d'accueil ou des logements de fortune. Les personnes qui habitent le même centre ou qui fréquentent les mêmes associations finissent par savoir beaucoup de choses les uns sur les autres. Or, il semble nécessaire de garantir la discrétion. Par ailleurs, certains problèmes concernent la conception différente de l'hygiène selon les groupes, la méconnaissance de l'usage des WC, des langes pour bébés, l'ignorance des dates de péremption pour aliments, le stress de manger par erreur un aliment proscrit par leur religion et, d'une manière générale, l'incompréhension des étiquettes sur les produits.

L'apprentissage de l'autonomie représente un des besoins fondamentaux de ces personnes fragilisées. Selon les travailleurs sociaux (TS) rencontrés, les familles passées par les centres d'accueil sont mieux préparées pour affronter les problèmes du quotidien, car elles y ont reçu une formation à la citoyenneté. Pour ces travailleurs, les six premiers mois de la présence en Belgique devraient servir au deuil par rapport au pays d'origine et à l'instauration de nouveaux repères.

On note que les relations des primo-arrivants avec les autochtones sont plus complexes dans de petites localités. Dans les grandes villes, les migrants ont l'impression de se promener sans que l'on s'offusque de leur présence. D'après les travailleurs sociaux, les migrants semblent représenter diverses formes d'insécurité aux yeux des habitants de petites localités, comme un danger de délinquance ou de conflits. Pour le résident (même issu d'anciennes vagues migratoires), l'immigré représenterait la perte de maîtrise sur son espace et avenir, ainsi qu'un risque de déclassement social (perte de valeur de l'immobilier, fuite de la clientèle des commerces...). Ces peurs peuvent prendre des formes institutionnelles conduisant à des pratiques discriminantes dans les services communaux.

Demandeurs d'asile et administrations

Une partie des DA sont dans des situations inextricables et ont des difficultés à comprendre les procédures administratives nécessaires pour valider leur installation en Belgique. S'ils ne parlent pas la langue de l'administration, l'interposition des proches, voire des enfants du DA peut améliorer le contact avec l'administration, toutefois, la mobilisation des enfants, notamment, pose bien d'autres questions. Certains DA pensent que les fonctionnaires administratifs sont plus puissants qu'ils ne le sont en réalité. Ils croient que ce sont les personnes derrière les guichets qui décident de leur sort. Ce qui peut biaiser leur rapport à l'administration. Toutefois, si les fonctionnaires ne font qu'appliquer la législation et les procédures prévues, il est possible que des agents puissent mettre en œuvre de subtiles discriminations, notamment au niveau des délais de réponse aux requêtes. Des témoignages laissent entendre que la volonté au sein de certaines petites localités serait de pousser les étrangers vers de grandes villes. D'un autre côté, on sait qu'une grande ville comme Namur encourage ses employés à suivre des formations à la communication interculturelle. Par ailleurs, des personnes placées dans des situations précaires et qui ne comprennent pas les procédures peuvent avoir le sentiment d'être maltraitées et s'énerver : certains employés appréhenderaient ce type de réactions.

Pour l'ensemble des professionnels rencontrés, le problème résiderait dans l'inadéquation entre, d'une part, la logique personnalisée du « cas par cas » du travail social et, d'autre part, la logique des procédures impersonnelles des administrations. Si l'objectif des travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes en difficulté est de permettre leurs sédentarisation et intégration, le travail administratif relève d'une autre préoccupation : appliquer la loi. Pour les TS, les critères d'application des règlements sont loin d'être clairs : si telle personne qui donne toutes les garanties d'une insertion socioprofessionnelle se voit refusée dans sa demande de stabilisation en Belgique, d'autres, peut-être plus opportunistes, reçoivent un titre de séjour. Les TS parlent d'une usure de leur motivation en lien avec ce flou dans le fonctionnement de la justice. D'autant plus qu'une procédure bloquée peut souvent l'être en raison d'un détail qui n'est pas bien compris ou d'un papier qui manque. Il est souvent nécessaire d'expliquer les mêmes choses de différentes manières aux mêmes personnes et de vérifier avec elles leur dossier. Les DA n'ont pas toujours les références qu'il faut et la bonne représentation de l'administration. Les travailleurs sociaux rencontrent fréquemment les mêmes DA, alors que, même si les procédures administratives peuvent durer longtemps, les fonctionnaires ne les voient que quelques minutes. Il n'y a pas que la langue qui pose problème pour la transmission de l'information : il y a aussi la question de la confiance. Les TS doivent investir beaucoup de temps pour gagner la confiance des DA. Beaucoup d'éléments de la vie des DA restent souvent secrets : ces personnes ont peur de nuire à leurs maigres chances d'obtenir le droit de séjour en Belgique ; ils ne parlent que parcimonieusement, et ce, particulièrement quand ils sont victimes de trafiquants, d'escrocs ou d'exploiteurs. Compte tenu de cette différence de positionnement vis-à-vis des DA, il s'avère également que les administrations manquent parfois de confiance envers les TS également, compliquant encore plus la relation triangulaire DA – TS – administrations autour de l'enjeu du droit de séjour.

L'interprète est le quatrième acteur sur la scène. Les interprètes sont peu disponibles et rares, notamment pour certaines langues africaines ou asiatiques. Ils disposent de peu de temps pour leurs interventions. La question de la confiance est reposée à chaque introduction d'acteurs nouveaux. Les collaborations entre interprètes et TS ou administrations doivent être préparées à l'avance, d'autant plus que les situations peuvent être répétitives : des dossiers administratifs ou juridiques étudiés à l'avance, des fiches de vocabulaires, etc. facilitent le traitement des cas.

L'insertion socioprofessionnelle, enfin, est un chapitre administratif aussi important que la régularisation du séjour. Pour les TS, entreprendre une formation professionnelle devrait être possible dès le début de la procédure de reconnaissance ou de régularisation. Mais, avant l'octroi d'un statut de séjour légal, les étrangers adultes ne peuvent pas entamer des formations ni demander l'équivalence de leur diplôme. Dans les meilleurs des cas, une minorité de DA finissent par avoir le droit de séjour définitif au bout de trois à cinq ans de procédure et d'attente. Ils peuvent alors suivre des formations et chercher du travail, mais ils sont alors psychologiquement usés et n'ont plus la motivation des premiers jours en Belgique : ils ont perdu une partie de leur vie pour obtenir la légitimité de leur présence en Belgique. La Belgique, quant à elle, a perdu, dans cette aventure, des travailleurs motivés, dont la qualification aurait pu être améliorée durant l'attente de statut. Les TS assistent impuissants à ce paradoxe.

Quelques recommandations

- *En amont du travail d'accompagnement, établir une base de données afin de dresser le portrait évolutif de la population migrante vulnérable.*
- *Veiller à une meilleure coordination entre administrations et associations qui encadrent les migrants, afin d'améliorer la communication et la compréhension des situations.*
- *Renforcer le rôle de médiation des travailleurs sociaux entre migrants et institutions ou renforcer les services de médiation interculturelle.*
- *Sensibiliser les travailleurs sociaux et les personnels administratifs, notamment communaux, ainsi que les interprètes, voire les citoyens en général, aux problématiques des migrants à statut fragile.*
- *Valoriser les rôles des Centres régionaux d'intégration dans l'accueil, l'accompagnement, l'orientation des publics fragilisés, ainsi que dans la sensibilisation des personnels administratifs.*
- *Dans le cadre du secret professionnel, centraliser les dossiers et faciliter les échanges entre travailleurs sociaux.*
- *Intégrer dans le parcours d'accueil des primo-arrivants des éléments sur les difficultés des personnes à statut de fragile.*
- *Axer certaines parties des kits d'information destinés aux primo-arrivants sur les problématiques spécifiques des personnes à statut fragile.*
- *Coopérer avec des associations communautaires, les églises, les mosquées, etc. dans la production et la diffusion de cette documentation qui doit être audiovisuelle et multilingue.*
- *Coopérer également avec d'autres partenaires de la société civile comme des associations de propriétaires, des syndicats, mais aussi des structures de santé mentale, des maisons médicales, les réseaux scolaires, etc. de façon à les sensibiliser aux abus et paradoxes dont sont victimes ses personnes vulnérables.*
- *Développer la possibilité de suivre des formations professionnelles ou l'enseignement de promotion sociale pour les personnes en attente de régularisation de leur statut de séjour en Belgique.*



L'intégration socioculturelle des migrants d'origine congolaise à Bruxelles

Kasongo Dioso Priscilla

L'intégration socioculturelle des migrants d'origine congolaise à Bruxelles

Kasongo Dioso Priscilla

L'intégration des migrants est souvent abordée du point de vue professionnel ; la perspective socioculturelle, considérée dépendante des autres, est peu évoquée. Cet article présente les résultats d'une recherche sur l'intégration socioculturelle des migrants d'origine congolaise (RDC) en Belgique, à travers le milieu associatif et propose des perspectives de développement pour ce dernier.

Le processus migratoire est souvent difficile, les migrants devant gérer à la fois le déracinement au pays d'origine et l'accommodation au pays d'accueil. Partant de la diversité culturelle caractéristique de Bruxelles, nous avons étudié les rapports interculturels qui s'y créent entre migrants et autochtones, ainsi que les autres communautés culturelles. L'hypothèse avancée est que l'intégration, à son niveau le plus élevé, est caractérisée par un haut degré de capacité à communiquer avec des groupes de toute origine. L'acteur (immigré ou non) développerait ainsi des compétences interculturelles lui permettant de mieux se mouvoir dans son nouvel environnement (ou dans l'environnement transformé par l'arrivée de nouvelles populations) afin de communiquer efficacement avec l'ensemble des résidents et de les valoriser socialement.

La *compétence interculturelle* est définie comme étant « la capacité de comprendre les spécificités d'une situation d'interaction et de s'adapter à cette spécificité de manière à produire un comportement qui permette que le message émis soit interprété de la manière souhaitée » (Bartel-Radic, 2009). Particulièrement développées en situation de migration, ces aptitudes permettent « de faire face, de manière plus ou moins efficiente, à des situations engendrées par la multiplicité des référents culturels dans des contextes inégalitaires (...) caractérisés par la discrimination, des tensions, des changements culturels importants » (Manço, 2002).

On peut envisager l'intégration comme la finalisation d'un processus : « une sorte de parcours obligé de tout migrant : une carrière passant par des étapes, depuis le départ de la société d'origine jusqu'à son intégration complète dans la société d'installation » (Rea et Tripier, 2003). Mais cette approche serait trop univoque, ne rendant pas compte de la diversité du phénomène. Le concept de « cycle migratoire » semble alors plus approprié : il s'agit « du processus par lequel des populations qui appartiennent à un espace économique périphérique entrent, s'établissent et s'implantent dans l'espace d'un État » (Bastenier et Dassetto, 1990).

Immigration subsaharienne et congolaise en Belgique

Les flux migratoires de l'Afrique subsaharienne vers la Belgique ont commencé dans les années 60 (indépendance de plusieurs pays africains) comme des flux provisoires (étudiants, stagiaires...), puis se sont transformés en installation, dès les années 70 et 80, en raison de l'instabilité vécue dans les pays d'origine. Les flux se sont enfin diversifiés dans les années 90, en termes de statuts, de pays d'origine, de trajectoires, etc. (Kagné et Martiniello, 2001).

Les études concernant les immigrés subsahariens en Belgique dressent le portrait d'une population en croissance, issue de localités urbaines, présente en Belgique pour des raisons de regroupement familial, d'étude, ou d'asile politique (Schoumaker et Schoonvaere, 2012). La population congolaise en Belgique est aussi en croissance. Elle est majoritairement féminine, vieillissante et urbanisée.

La vie collective des migrants subsahariens en Belgique est organisée selon les situations particulières de chaque pays d'origine, d'où la multiplicité de formes associatives. La plupart des associations de migrants subsahariens sont constituées sur une base ethnique ou géographique, mais on y compte aussi des associations féminines, artistiques, professionnelles et de solidarité internationale. L'objectif principal de ces structures est de pérenniser le lien avec le pays d'origine en vue du retour. Cette perspective tournée davantage vers le pays d'origine semble avoir fragilisé le statut de ces associations à l'égard des autorités publiques belges, réduisant ainsi leur crédibilité et entraînant leur existence précaire. De plus, la complexité institutionnelle de l'État fédéral belge a rendu difficile la mise en contact avec les autorités. Les conditions à remplir pour le bon fonctionnement d'une association sans but lucratif n'étant pas toujours maîtrisées par les migrants, bon nombre de ces structures sont restées en état des associations de fait.

Rencontre avec des membres d'associations

Les lieux d'observation choisis dans le cadre de cette étude sont les associations de Bruxelles dirigées par des migrants congolais ; l'objectif est d'identifier et d'analyser la contribution de ces structures à l'intégration socioculturelle. Pour récolter nos données, nous avons opté pour des entretiens individuels approfondis avec des organisateurs d'activités et des participants, soit huit personnes au total. Notre observation, inspirées de travaux similaires sur l'intégration socioculturelle (Tribalat, 1996) s'est focalisée sur les parcours migratoires des responsables associatifs et des personnes participant aux activités des associations

socioculturelles, ainsi que le rôle des associations tout au long de ce parcours. Les témoins sont titulaires de diplômes d'études supérieures (bien qu'étant au chômage) et âgés de plus de 45 ans, ils sont pour la plupart naturalisés belges et résidents en Belgique, dans des communes à forte présence étrangère, depuis en moyenne 15 ans. Leur expérience au sein des associations est en moyenne de 10 ans. Les responsables associatifs sont des hommes, les participants sont des femmes.

Les témoins se retrouvent en Belgique suite à des circonstances personnelles ; leurs conditions de migration sont diverses, peu d'entre eux sont partis avec le projet d'une immigration à long terme. S'il est difficile d'établir un profil type de la migration congolaise en Belgique, force est de constater que celle-ci s'est installée durablement.

Au départ, peu de personnes ont une représentation claire de la Belgique, même s'il est probable que des attentes accompagnent l'immigration, car tous ont vécu une désillusion leur arrivée à Bruxelles. Ceci est expliqué par le manque d'encadrement, les difficiles conditions de migration (demande asile...), etc. La principale raison d'émigration est pourtant la recherche d'une sécurité économique, voire physique. À ce titre, Bruxelles apparaît tout de même comme une destination de choix, car offrant justement à l'immigré une sécurité communautaire : le réconfort de se sentir dans un environnement où la communauté congolaise est en nombre et permet de retrouver des repères.

Les compétences linguistiques des témoins sont considérables : on affirme maîtriser minimum trois langues, dont le français. Cela surclasse les Congolais par rapport à la plupart des offres de formation destinées aux primo-arrivants et plaide pour un accueil tenant compte de la diversité des compétences linguistiques des migrants. Aussi, les réseaux d'aide et d'information des migrants congolais sont généralement communautaires. Selon les moments et les intérêts, ce sont les amis et la famille qui jouent un rôle important dans leur processus d'intégration. Le milieu associatif est peu mentionné, malgré l'implication des personnes interrogées dans plusieurs associations.

Bien souvent limitée aux communautés d'Afrique noire, la sociabilité extracommunautaire est faible chez les témoins. Certains ont des amis en dehors des cercles africains. Les relations amicales peuvent en effet être établies sur le lieu de travail. Par contre, dans les lieux de résidence, la distance serait importante entre voisins, d'origines culturelles différentes, d'autant plus que le mode de vie urbain atténue sa sociabilité entre voisins et laisse subodorer un des terrains sur lesquels l'action associative peut être utile.

Avec ou sans papiers, une intégration socioculturelle difficile

Les témoins ont relevé la volonté des migrants congolais de participer à la vie en Belgique, malgré des « blocages », grâce à un esprit d'ouverture et la recherche de travail. Nous avons noté un sentiment d'appartenance au pays d'accueil, même si subsiste également l'idée d'une histoire qui commence ailleurs : il existerait ainsi un lien indéfectible entre migrants congolais et leur « culture d'origine ». C'est alors que l'alternative interculturelle devient intéressante, puisque permettant, pour trouver sa place dans la société d'accueil, de négocier son être, sans abandonner sa culture au profit d'une autre.

Il faut également noter que parmi ces migrants dont une partie conséquente cherche à stabiliser son séjour en Belgique, le sentiment de lien avec la Belgique est en rapport avec cette recherche d'ancrage par le fait d'avoir ses « papiers d'identité » en règle ou sa demande de naturalisation aboutie. Pour les immigrés d'Afrique noire, « *il n'y a pas de conflit d'appartenance nationale, leurs repères identitaires étant avant tout ethniques* ». L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil ne serait donc « *pas tant l'expression d'un lien national que la possession d'un atout supplémentaire* » (Tribalat, 1996).

De plus, pour l'Africain subsaharien, la nationalité est parfois la couleur de peau, quelle que soit la couleur des papiers d'identité. Aussi, l'inclusion sociale est ressentie comme une illusion parmi certains migrants congolais. Nos interviewés, par exemple, ont tous affronté, avec des fortunes diverses, des expériences de discrimination et/ou de racisme ; quand la haine monte aux lèvres, les injures ne se font pas attendre : « sale noir »... Ainsi, leur légitimité de vivre en Belgique est facilement remise en question, du moins de manière informelle. L'estime de soi finit par en pâtir. Ces expériences négatives sont susceptibles de relativiser le sentiment d'appartenance au pays d'accueil construit par le migrant.

La problématique de la reconnaissance

Cette difficulté de reconnaître la population africaine subsaharienne dans son être, ses apports et ses compétences se prolonge également au niveau du travail associatif : les associations de migrants semblent également souffrir d'un manque de reconnaissance institutionnelle. Pour les responsables associatifs rencontrés, les migrants congolais ne sont pas des « migrants » comme d'autres travailleurs appelés en Belgique. Ils le sont devenus par défaut, lorsqu'ils ont dû modifier leurs projets personnels, souvent à cause des difficultés sécuritaires de leur pays d'origine. C'est une autre histoire que celle des migrants d'origine marocaine, par exemple, plus nombreux et dont un accord a motivé la migration, il y a 50 ans. Selon les témoins, ce manque de reconnaissance fragilise l'action associative de la communauté congolaise, nonobstant du fait que les modalités de la vie associative en Belgique sont souvent floues pour nombre de Congolais qui reproduisent, en Belgique, des

formes associatives répandues au Congo, sous forme d'associations de fait répondant à une fonction d'entraide communautaire. Les exigences administratives liées à la gestion d'une ASBL sont souvent difficiles à suivre, d'où une faiblesse de la structuration des formes associatives au sein de cette communauté. Or, le financement (donc une forme de reconnaissance) des activités associatives dépend du respect des règles formelles appliquées par les administrations. En comptant avec l'éclatement des associations, car beaucoup de personnes diplômées recherchent dans la vie associative la reconnaissance sociale perdue lors de l'immigration, on fait face à une action associative éclectique, manquant de cohérence et donc d'efficacité.

Pourtant, les personnes rencontrées sont chacune engagées dans deux associations au moins. C'est que ce lien associatif représente un apport important pour répondre à des besoins, symboliques ou matériels. En effet, l'insertion socioprofessionnelle occupe une place importante dans le processus d'intégration. L'intégration socioculturelle, c'est-à-dire le partage et la communication, même si elle n'est évoquée que rarement par les migrants rencontrés, est un espace qui peut renforcer l'acteur dans sa recherche d'insertion. Plusieurs associations contactées orientent d'ailleurs leurs activités vers l'objectif de l'intégration professionnelle. Elles en proposent une approche pratique facilitant les contacts entre leurs membres et des autorités publiques. Toutefois, le dialogue avec « l'autochtone » (par exemple, des employeurs potentiels) n'est presque pas envisagé. Notre point de vue est que le dialogue interculturel n'est pas encore exploité de manière optimale par les associations de migrants au service de l'avenir professionnel de leurs adhérents.

Conclusion

L'étude de l'intégration socioculturelle des migrants congolais en Belgique francophone nous confronte à une communauté en recherche de légitimité par rapport à son statut social dans le pays d'accueil. La vie associative, ainsi que l'acquisition de la nationalité belge, apparaît comme un des leviers de cette recherche. Si le degré de scolarisation de l'immigration congolaise et sa maîtrise du français apparaissent comme des atouts, force est de constater son exclusion socio-économique et sa marginalisation socioculturelle. Par ailleurs, les associations sont souvent axées vers l'urgence que représente l'insertion professionnelle. Leurs approches trop étroites autour de cette question laissent derrière un potentiel relationnel qui reste à déployer. L'intégration n'est-ce pas avant tout le contact entre populations différentes ? Bruxelles, où la plupart de ces associations sont situées, par son potentiel multiculturel, est un lieu privilégié pour développer des rencontres entre populations immigrées et locales, dont des groupes issus de l'immigration. Ce potentiel pourrait être davantage exploité pour lier les Congolais aux autres communautés, les chercheurs d'emploi à des employeurs, etc. La constitution et la diversification des réseaux sont non seulement mères d'une cohésion socioculturelle, mais aussi du degré de confiance mutuelle qui permet de dépasser les préjugés

accolés à celui qui est considéré comme « étranger ». Cette étude reflète le point de vue des migrants congolais sur leur vie associative, il serait important, car l'intégration est un processus réciproque, de sonder également le point de vue des responsables politiques et de la société civile en général, afin de chercher à approfondir la voie d'une commune action.

Bibliographie

- Bartel-Radic A., « La compétence interculturelle: état de l'art et perspectives », *Management international*, v. 13, n° 4 p. 11-26, 2009.
- Manço A., *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration: perspectives théoriques et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Rea A. et Tripier M., *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003.
- Bastienier A. et Dassetto F., *Immigrations et nouveaux pluralismes. Une confrontation de sociétés*, Bruxelles, De Boeck, 1990.
- Kagné B. et Martiniello M., « L'immigration subsaharienne en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 16, p. 5-49, 2001.
- Schoumaker B. et Schoonvaere Q., *L'immigration subsaharienne en Belgique. état des lieux et tendances récentes*, Louvain-La-Neuve, UCL, 2012.
- Tribalat M., *De l'immigration à l'assimilation: enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, INED, 1996.



Ateliers de yoga pour mineurs étrangers non accompagnés

Géraldine Liénart

Ateliers de yoga pour mineurs étrangers non accompagnés

Géraldine Liénart

Chaque année, des centaines de mineurs arrivent seuls sur le territoire belge et demandent l'asile. Accueillis dans des centres spécialisés, ils apprivoisent leur nouvelle réalité avec l'aide des travailleurs sociaux. C'est aussi le temps de se poser, de déposer ses valises après un chemin d'exil, plus ou moins long, plus ou moins éprouvant, mais aussi d'être pris en charge par un service médicopsychologique pour soigner les blessures qui laissent des marques et panser celles qui sont moins visibles... si les jeunes le souhaitent. Apporter un soutien à l'aide des mots, mais aussi du corps. Cet article a pour objectif de mettre en exergue la pratique des sessions de yoga réalisée dans le cadre du Centre d'Observation et d'Orientation pour les mineurs étrangers non accompagnés à Neder-Over-Heembeek.

Profil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont des jeunes de moins de dix-huit ans arrivés en Belgique sans être accompagnés d'un représentant légal, parent ou tuteur, et originaires d'un pays hors Union européenne. Ils sont pour la plupart originaires d'Afrique, d'Europe de l'Est, d'Asie, du Maghreb et du Machrek.

En vertu des instruments internationaux qui lient la Belgique, une protection particulière leur est offerte. Ces jeunes jouissent d'un statut de séjour spécifique. Tout au long de leur parcours et jusqu'à leur majorité, l'intérêt de l'enfant, le rétablissement et le respect de leurs droits prévalent dans leur accompagnement, tant au niveau de la procédure que de la prise de charge. Ils fuient leur pays pour demander la protection de la Belgique. Dans leur pays d'origine, ils ont pu être victimes de mariage forcé, d'exploitation sexuelle (et/ou de mutilations sexuelles) ou économique (travail forcé, dont l'enrôlement militaire, la traite des êtres humains), des conflits, du climat d'insécurité, de troubles politiques, de répression, de ségrégation ethnique et religieuse... D'autres, encore, sont à la recherche d'un proche déjà réfugié en Europe.

Au vu des violations de leurs droits fondamentaux, ces jeunes sont, pour la plupart, particulièrement vulnérables. À cela s'ajoutent les dangers auxquels ils sont confrontés sur la route de l'exil, le plus souvent à la merci des passeurs entre les mains desquels leur voyage a été confié. Ils sont sujets à de nombreuses pertes matérielles et immatérielles telles que la rupture avec les liens familiaux, la perte de repères spatio-temporels et culturels. Certains d'entre eux sont porteurs de multiples

fragilités qui se manifestent par différents états émotionnels : tristesse, sentiment d'abandon, repli sur soi, dépression, anxiété, panique, agressivité, idéations, ruminations... et/ou par des signes psychosomatiques : insomnie, manque d'appétit, douleurs chroniques, etc. Ces souffrances peuvent entre autres trouver leurs sources dans les contextes de vie qu'ils ont fui (climat d'insécurité, événements à portée traumatique, actes de barbarie...) et dans leur parcours d'exil (menaces, violences, mauvais traitements, abus...).

Cadre de l'accueil

Les centres d'observation et d'orientation (COO), gérés par Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) constituent le premier lieu de vie où séjourne le mineur étranger non accompagné. Ils sont au nombre de trois, localisés à Neder-Over-Heembeek, Steenokkerzeel et Sugny. Le dispositif d'accueil mis en place permet de répondre à leurs besoins spécifiques. L'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale et est toujours au centre des services et activités proposés pour leur bien-être et leur épanouissement. Le jeune y réside durant une période de quinze jours renouvelable une fois.

Au-delà de l'accompagnement du MENA, un premier profil social, médical et psychologique est établi en vue de l'orienter, dans la deuxième phase de son accueil, vers une prise en charge adaptée.

Ce centre de seconde ligne permet de poursuivre les démarches concernant la demande d'asile. Le MENA est accompagné dans sa vie quotidienne, a accès à l'éducation et aux soins de santé et de santé mentale si nécessaire. Progressivement, une fois ses repères pris, se met en place la mise en autonomie dans un lieu qui lui offre la possibilité de construire et réaliser son « projet de vie ». Depuis son arrivée au COO jusqu'à ses dix-huit ans, il est appuyé par un tuteur qui protège ses intérêts et le conseille dans ses choix présents et à venir.

Soutien psychologique

Le travail de psychologue au sein du COO requiert une attention soutenue, une attitude bienveillante et une écoute attentive et active. Il demande également une grande part de souplesse et de créativité pour travailler avec un public souvent écorché à vif, car laissé pour compte et livré à lui-même. Certains se sentent opprimés. D'autres cherchent un moyen d'apaiser leur nervosité. Ils peuvent éprouver un mal-être qu'ils n'arrivent pas toujours à formuler. Pour leur permettre d'apaiser cette souffrance, il est important de sortir du schéma de la consultation classique, de pousser les murs et de s'ouvrir à d'autres modes thérapeutiques. Et découvrir que notre corps peut aussi constituer un fantastique allié dans la recherche du lâcher-prise pour tendre vers un mieux-être.

Pourquoi le yoga ?

Le yoga est une discipline hindoue qui comprend une grande variété d'exercices : mises en mouvement (appelées « postures »), pratiques respiratoires, relaxation, méditation... Les postures de yoga permettent de se détendre (souplesse, développement de la musculature), se relâcher et se détacher de ses préoccupations. En prenant conscience de son corps et de ses pensées, il en résulte une déconcentration mentale et musculaire. Cette technique peut donc amener un réel bien-être tant au niveau du corps que de l'esprit. Le mot sanscrit yoga signifie « unir », « relier ». En le pratiquant, on tend à (re)trouver une harmonie à la fois en nous-mêmes, mais également avec ce qui nous entoure.

La relaxation s'adresse à tous. Au cas par cas, cette activité de relaxation est proposée de manière individuelle et peut faire l'objet d'une consultation ou pour conclure un entretien. La séance peut aussi avoir lieu en groupe. Celui-ci est constitué en fonction des fragilités ou difficultés émotionnelles des jeunes pointées par les équipes éducative et médicale. Chacun est libre d'y prendre part. Les MENA se montrent généralement curieux, ils expérimentent cette activité pour la première fois. Très rapidement, après quelques rires gênés, la glace est brisée et ils se plongent dans les exercices.

En pratique

Dans le cadre thérapeutique, les sessions de relaxation sont organisées de manière hebdomadaire au sein du centre. Les jeunes se réunissent en petits groupes de quatre ou cinq jeunes, en la présence de la psychologue qui anime la session dans la « salle relaxation » équipée de tapis et de coussins et spécialement dédiée à cette activité. Une musique douce accompagne les exercices. Cet espace convivial invite au calme, tel un petit îlot de tranquillité dans un lieu de vie collectif souvent très animé. Il peut aussi faire écho à des codes culturels partagés par certains résidents : les jeunes se déchaussent et les exercices se font pieds nus, ils s'asseyent sur les nattes pour favoriser l'ancrage avec le sol... Les sessions peuvent être mixtes ou pas, selon les parcours des jeunes filles et des jeunes garçons. Ça peut être l'occasion d'un espace d'ouverture aux autres, en comité restreint.

Les séances sont données en français, en anglais ou en espagnol. Des sessions avec des interprètes sont aussi mises en place pour animer l'activité dans d'autres langues. Pour cela, il faut bien sûr que les interprètes marquent leur accord, car ils se retrouvent en dehors du cadre formel de la consultation (bureau), cela requiert une certaine flexibilité (ôter ses chaussures, s'asseoir par terre, parler d'une voix douce, établir un lien de proximité différent, etc.). Ces collaborations sont toujours fructueuses et sont l'objet de belles complicités. De la sorte, les jeunes peuvent comprendre l'activité qui leur est proposée et la vivre dans les meilleures conditions. Cela offre également l'avantage par la suite de pouvoir proposer à nouveau l'activité

sans que la présence de l'interprète soit indispensable. Avant de débiter la séance, il est important de donner certaines consignes :

- *préciser les objectifs : proposer un moment de calme encadré pour essayer de libérer d'éventuelles tensions physiques et psychiques ; ressentir un relâchement qui procure une sensation de bien-être ;*
- *rappeler que chacun est libre de quitter la séance quand il le souhaite s'il est mal à l'aise ;*
- *respecter sa personne et celle des autres. Personne n'est en compétition. Chacun s'approprie les exercices, ne va pas au-delà de ses limites et se détend à son propre rythme ;*
- *souligner le caractère non spirituel de la séance pour éviter les amalgames d'ordre religieux ;*
- *être attentif aux sensibilités culturelles et genrées : jamais de toucher - pour mieux se positionner - sans demander l'accord du jeune, s'accorder pour éviter les situations intimidantes (auprès d'un public masculin, s'allonger devant une femme peut être ressenti comme gênant).*

La session se déroule en trois temps : (1) des exercices de respiration pour ressentir un calme intérieur ; (2) des étirements qui permettent de se décontracter physiquement ; (3) un exercice de visualisation, conduit par l'imagination, qui permet de combattre les pensées négatives. Vu les parcours souvent difficiles, il est important de laisser le champ large à l'imagination et de ne pas focaliser la visualisation dans un lieu qui pourrait être anxiogène et provoquer la réminiscence de mauvaises expériences.

Les bénéfiques : « On recommence bientôt ? »

Avant de conclure la séance, il est mis en avant qu'ils sont à présent à même de se mettre dans cet état de détente qui leur permet de se ressourcer d'une énergie nouvelle et qu'il est possible de ressentir les effets positifs en se replongeant dans l'état de bien-être qu'ils viennent d'expérimenter. Les mouvements et positions choisies sont relativement simples pour leur permettre de les répliquer en chambre, à d'autres moments, s'ils en ont l'envie. La séance se termine avec un débriefing pour qui souhaite s'exprimer. Les retours des jeunes sont positifs (« Avec vos exercices, on part dans le ciel, on plane. ») : certains sont plus détendus, d'autres voient une amélioration de la qualité de leur sommeil, voient leurs céphalées diminuer, d'autres encore s'ouvrent et souhaitent s'exprimer sur leur vécu (« Je me sentais si détendu que je n'avais pas envie que ça se termine »). Ce qui en ressort, pour ceux qui sont déjà suivis, peut se travailler en consultation psychologique individuelle ou déboucher, pour les autres, sur une proposition de consultation.



Langues et trajectoires des femmes immigrantes au Québec

Michela Claudie Ralalatiiana

Langues et trajectoires des femmes immigrantes au Québec

Michela Claudie Ralalaitiana

Portées par un projet personnel ou familial, des femmes quittent leur pays pour s'établir au Québec : la concrétisation de ce projet passe par la maîtrise de la langue française. Au Québec, suivre le cours de français de façon facultative fait partie du processus d'intégration pour les immigrants non francophones. La rareté des études sur les processus d'appropriation de la langue française dans ce contexte nous amène à analyser la trajectoire de femmes immigrantes. Concrètement, nous avons approfondi la biographie langagière de neuf femmes non francophones, possédant un diplôme universitaire et établies au Québec, au courant de 2012. Nous avons suivi ces femmes pendant quatre mois et réalisé avec elles des entrevues et tenu un journal d'apprentissage. La première entrevue exploratoire a porté sur des éléments en lien avec les moments de premier contact avec la langue française, le projet personnel de la personne et la motivation d'accomplissement. Quant au journal d'apprentissage, il visait à faire ressortir les éléments tels que l'évolution du projet personnel, la socialisation langagière, dans et en dehors des classes de français. La participante pouvait écrire dans sa langue maternelle en cas de difficulté, mais aucune d'elles ne s'est prévaluée de cette consigne. Il importe de préciser que le journal d'apprentissage ne visait pas à évaluer la qualité du français écrit, mais à comprendre les trajectoires langagières des femmes. La deuxième entrevue avait une visée d'approfondissement.

Il ressort des résultats que compte tenu du caractère non obligatoire de l'inscription au cours de français pour immigrants adultes, le projet personnel et la motivation d'accomplissement poussent les femmes à donner du sens au processus d'apprentissage du français et guident leur comportement lors de la socialisation langagière. Pour elles, l'apprentissage s'inscrit dans des projets personnels tels l'aide aux devoirs scolaires des enfants, le retour aux études, le travail dans leur domaine, l'élargissement des réseaux d'amis francophones, etc. Face aux défis liés à la fragmentation identitaire et à l'insertion sociale en terre québécoise, l'apprentissage du français devient lui-même la sève qui entretient l'accomplissement personnel. Ce processus se manifeste différemment selon chaque participante : centration sur l'apprentissage, augmentation de la confiance en soi, plaisir de parler français, curiosité de connaître le fonctionnement de la société québécoise, etc.

Depuis leur pays d'origine, les participantes à l'étude sont portées par des projets personnels que ce soit l'immigration familiale, rejoindre un conjoint déjà établi au Québec ou un autre projet individuel ; l'apprentissage du français fait partie des

étapes prévues. Le caractère planifié de l'immigration renforce la motivation des femmes pour apprendre le français.

Pour ce qui est de la socialisation langagière, on observe que ces femmes sont à l'affût d'occasions pour parler le français, notamment en formation, et recherchent des solutions face à leurs problèmes d'apprentissage. C'est que l'usage du français revêt des enjeux. D'abord, par la maîtrise de cette langue, elles peuvent mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise et s'y positionner utilement. Ensuite, la maîtrise de cette langue contribue à y faire connaître leur culture d'origine. La reconnaissance de la culture propre est un outil favorisant la motivation à l'apprentissage et la persévérance en français. On note qu'en dehors de la classe de français, l'usage de la langue maternelle vise à garantir une stabilité affective, une protection de la culture d'origine. Dans la vie sociale, l'usage du français dépend du niveau de maîtrise de cette langue, mais également du sentiment d'être en confiance. Dans les interactions quotidiennes au Québec, l'anglais est utilisé en cas de faible maîtrise du français, mais, globalement, l'apprentissage de cette autre langue est considéré comme un levier pour le développement professionnel.

L'étude de la trajectoire langagière montre que le parcours de vie et le parcours d'apprentissage peuvent être jumelés : l'adaptation identitaire en contexte migratoire renforce l'apprentissage de la langue de la majorité et, à son tour, l'apprentissage facilite l'adaptation. On montre ainsi que les participantes à la recherche sont davantage dans une trajectoire d'appropriation linguistique et culturelle que d'assimilation. La recherche illustre le phénomène de l'appropriation d'une langue en contexte d'immigration et les rapports complexes entre les processus de socialisation langagière et l'insertion des femmes immigrées au Québec. En effet, c'est de manière située au sein d'un contexte sociologique que l'offre d'apprentissage (et singulièrement la proposition d'écriture) aboutit, car cette démarche réflexive fait sens et renforce les apprenantes dans leurs préoccupations quotidiennes. L'étude vient ainsi enrichir et renouveler méthodologiquement les travaux portant sur la francisation des immigrants en introduisant l'usage de la *biographie langagière*. Cette approche originale s'avère particulièrement pertinente tant pour sa contribution aux connaissances dans le domaine de l'enseignement aux adultes du français langue étrangère, que pour l'élaboration de stratégies de l'appropriation de l'écriture en pareil contexte. On note également l'apport de la méthode à la motivation et au maintien en apprentissage de femmes immigrantes qui font un retour aux études. Ainsi, l'intégration des éléments proposés à une démarche de formation permettrait de l'enrichir de façon notable. Aussi, leur usage semble indiqué également dans la formation initiale et continue des formateurs en français langue seconde.



Refugees in the Czech Labour Market

Andrea Gerstnerova

Refugees in the Czech Labour Market

Andrea Gerstnerova

The aim of the paper is to map the evolution of the integration process of recognized refugees and persons under subsidiary protection residing in different geographical regions in the Czech Republic with special emphasis on their employment and career advancement. The study tends to evaluate to what extent are criteria of the State Integration Programme with respect to employment fulfilled in the period before and after the outbreak of the global economic crisis.

Regarding the objectives of this study, several research methods were used to reach pre-set goals: content analysis of documents, email inquiry of job centres and semi-structured interviews with representatives of universities and research institutes, government bodies, nongovernmental organizations (NGOs), associations of foreigners and foreigners themselves (i.e. asylum seekers, recognized refugees). Selected research methods helped to identify principal challenges for smoother economic integration of recognized refugees and persons with subsidiary protection, and to sum up recommendations for further improvement of existing national/local integration strategies.

The research showed that the most significant problem related to the economic integration of the target group is the lack of knowledge of the Czech language. The Czech language is not only an essential tool to enhance social interactions with representatives of the majority, but also it helps recognized refugees and persons under subsidiary protection to facilitate their way to find suitable jobs. Inefficiency of individual action plans elaborated by job centres and absence of diploma proving acquired formal qualification of recognized refugees and persons under subsidiary protection ranked second in the evaluation of problems hampering their economic integration in the Czech Republic. Another disturbing problem seems to be – according to representatives of NGOs – the geographic location of Asylum Integration Centres as well as integration flats offered to recognized refugees by the Ministry of the Interior of the Czech Republic. The Asylum Integration Centres and integration flats are usually situated off the economic centres in areas that are characterized by fewer job opportunities, poorer social networks and absence of helping organizations. Another significant problem that also affects the integration of recognized refugees and persons under subsidiary protection in the Czech labour market is the lack of legal work experience. According to the Organization for Aid to Refugees it is usually very difficult for recognized refugees to get a regular job after several years of irregular work or total inactiveness experienced during the asylum procedure. Potential employers are naturally less interested in engaging employees without a job history than well-experienced

workers. According to the Association of Citizens Assisting Migrants, the disadvantaged situation of recognized refugees in the labour market stems also from the lack of knowledge of the Czech-working environment. Recognized refugees are usually not familiar with methods for searching a job. For this reason recognized refugees welcome any type of assistance of the Czech NGOs with respect to CV creation and self-presentation. However, neither the most rigorous preparation for a job interview can prevent the occurrence of cases of discrimination based on race, colour, descent, or national or ethnic origin. The study found out that recognized refugees encounter ignorance at the job centres, as its employees are not usually fully aware of asylum holders' rights. Also employers confuse the status of recognized refugees with the status of foreigners residing on the basis of temporary or long-term visa and for that reason the employers do not even give recognized refugees a chance to show their professional skills as they are worried about an excessive administration – usually associated with the engagement of foreigners. In this respect, nongovernmental organizations belong to important stakeholders whose role is among others to fill in eventual information gaps impeding recognized refugees and persons under subsidiary protection to be integrated in the Czech labour market.

The final part of the study tries to summarize recommendations that would facilitate the access of recognized refugees and persons with subsidiary protection to the labour market in the Czech Republic. On the basis of the research results, it is important to maintain the existing number of hours of Czech language courses offered to recognized refugees within the frame of the State Integration Programme (i.e. 600 hours for group language courses and 400 hours for individual courses) as well as the threshold level B1 according to the European Framework of Reference for Languages. Recognized refugees should have the possibility to attend these language courses during the whole stay in integration asylum centres – provided to asylum holders within the frame of the State Integration Programme. Time and frequency of these language courses should be made available to women with children living outside major cities in the Czech Republic.

It is also preferable to provide recognized refugees with courses of orientation in the area where they have been offered integration accommodation (i.e. Asylum Integration Centre, integration flats). These courses would provide recognized refugees with specific information concerning the working environment, public administration services and education opportunities in the particular geographic area where recognized refugees are currently living.

Recognized refugees should be also offered a social worker and a legal advisor to supervise their first steps towards socioeconomic integration after having been granted the international protection in the Czech Republic. The social worker would provide consultancy services in the field of employment, housing, health care, social aid and education for children. The social worker should also assure contacts with their community, cultural and religious organizations. As for the legal advisor, he or she

would provide legal background to recognized refugees (currently there is a lack of legal advisors dealing primarily with recognized refugees and not only with asylum seekers). The social worker and legal advisor would assist their clients up to 12 months in order to assure recognized refugees better socioeconomic integration into the mainstream society.

Recognized refugees and persons with subsidiary protection should be clearly and sufficiently informed about their rights so they can – in a more efficient way – deal with eventual discriminatory manners of members of the majority population. It is not acceptable to quietly legitimize discriminatory practices of the majority population.

Representatives of universities and NGOs in their suggestions propose to shorten the obligatory waiting period for issuing work permits to refugee seekers from 12 to 6 months especially for those whose demand is not manifestly unfounded and it is expected that they remain in the asylum procedure for more than 1.5 years. This step would help refugees to get a legal job and reduce the prevalence of black market activities. The economic integration of recognized refugees could be also facilitated by the inscription of permanent residence rights on the asylum holder's card so as employers have a clearer idea about the legal aspects of their position in the Czech labour market.

Elaboration of information packages for officials working with recognized refugees in job centres to improve their knowledge about asylum holder's rights would therefore be welcome.

Individual action plans – so far prepared by job centres with every job seeker only after 5 months – should be henceforward elaborated with recognized refugees immediately after their signing on at the respective job centre. It would be the best way how to comply with basic legal principles promoting a preferential attitude of job centres towards recognized refugees. Individual action plans for unemployed asylum holders should be made more efficient by intensification of cooperation between job centres and employers. Further cooperation between NGOs and municipalities in areas where recognized refugees were offered integration flats (within the frame of the State Integration Programme) would be also appreciated. I would also be advisable to create a central register of seasonal work and long-vacant positions, which would be offered to asylum seekers and recognized refugees.

And last but not least it is recommendable to allow persons – which have been granted subsidiary protection – to reside in the Asylum Integration Centres under the same conditions and recognized refugees. Persons under subsidiary protection are facing serious problems in the labour market due to their temporary residency permit and the fact that they cannot stay in the Asylum Integration centres, after being granted subsidiary protection, affects considerably their chances in the labour market.



KING – Knowledge for INtegration Governance funded by European Commission Directorate General Home Affairs

The KING project is a translation into facts of the idea that knowledge should be the foundation stone of policy-making. Hence its name: Knowledge for INtegration Governance. Co-funded by the European Commission – DG Home Affairs, it intends to gather knowledge on the present position in relation to migrant integration throughout the European Union, with a view to guiding policymaking and enhancing its outcomes. In order for policies to respond to what is a multifaceted phenomenon, a multidisciplinary approach is used which should guarantee the provision of insightful and relevant recommendations.

The project is coordinated by ISMU Foundation
<http://king.ismu.org/>



L'immigration en Grèce : des conseils d'intégration

Tsiakka Vasiliki

L'immigration en Grèce : des conseils d'intégration

Tsiakka Vasiliki

La Grèce, terre d'émigration, s'est transformée dès le début des années 90 en terre d'accueil après l'effondrement du communisme en Europe de l'Est. La première vague, la plus importante, a déferlé depuis l'Albanie. Ensuite, d'autres l'ont suivi de Bulgarie, de Roumanie, de Pologne. Les facteurs d'attraction étaient la place de la Grèce dans l'UE et sa géographie favorable, son économie alors dynamique et en grande partie informelle, favorisant l'embauche rapide des travailleurs étrangers et, finalement, la demande pour des contrats saisonniers dans de nombreux secteurs : l'industrie, l'artisanat, le tourisme, la construction, les transports, les services, la distribution et, enfin, l'agriculture. Il faut souligner l'importance de la contribution des travailleurs immigrés dans les domaines de l'agriculture et des travaux publics : ils ont comblé un manque criant de main-d'œuvre en milieu rural, un manque créé par le départ vers les villes des jeunes grecs de plus en plus scolarisés. Notons également, le grand nombre de femmes immigrées travaillant dans la domesticité, la garde d'enfants et de personnes âgées. Les années 2000 connaissent l'arrivée de nouvelles populations issues notamment du Pakistan, du Bangladesh, de l'Irak, de la Géorgie, de l'Afghanistan, de la Syrie et des Philippines. Souvent, ils arrivent en Grèce illégalement via la Turquie. Selon l'ONU, en 2014, 165 000 personnes ont atteint la Grèce par la mer. Selon le Ministère grec de l'Intérieur, 621 178 immigrés légaux sont enregistrés (2011) et on estime le nombre d'immigrés clandestins à 450 000.

Ces derniers, s'ils ne sont pas appréhendés par la police et enfermés dans les centres d'accueil où ils sont détenus dans des conditions difficiles, circulent sans papiers et sont victimes d'exploitation notamment dans le secteur de l'agriculture : longues heures de travail, aucune couverture assurancielle, très faibles revenus... L'absence de données à leur propos rend tout développement de politiques hasardeux. Nombreux sont poussés vers la contrebande, le trafic de drogues, mêlés à la prostitution et au trafic d'êtres humains. La Grèce reste un pays religieux et nationaliste, comme le montrent les successifs baromètres européens d'opinions. L'intégration des étrangers y est difficile : la majorité des jeunes nés en Grèce de parents immigrés n'est pas naturalisée, et ce malgré une série propositions législatives pour faciliter la procédure. Il en résulte de nombreuses demandes de naturalisation et de régularisation laissées en suspens et un sentiment de méfiance parmi les immigrés envers les autorités grecques. Globalement, les immigrés sont considérés comme ayant une présence temporaire sur le territoire.

Le manque de connaissance de la langue locale, des difficultés d'adaptation socioculturelle et les stéréotypes dont ils souffrent et qui conduisent une partie de la population autochtone et l'État à les traiter de manière discriminatoire sont les principaux obstacles que les immigrés rencontrent en Grèce. Confrontés quotidiennement à la stigmatisation, ils vivent l'insécurité en lien avec la montée des parties d'extrême droite. Ce qui les conduit à se concentrer dans des « ghettos », sans convergence possible avec la population grecque.

Les politiques d'immigration et d'intégration des migrants tentent désormais de prendre comme base les directives communautaires qui indiquent de les incorporer dans l'ensemble des actions publiques (*meantreaming*). L'ONU, elle-même, reste une observatrice attentive de la situation grecque, tant la position du pays en tant que porte d'entrée de l'espace Schengen est source de convoitises pour les uns et de préoccupation pour les autres. Une des premières attentes de l'ONU est une juste différenciation en Grèce, comme ailleurs, entre le statut de migrant économique et celui de réfugié politique. En Grèce, une des préoccupations de l'UE en matière d'immigration est, par contre, d'optimiser la coopération judiciaire et policière, selon le programme de Stockholm de 2010-2014 et les accords Dublin 2 qui vise à fixer l'État membre responsable d'une demande d'asile. Le résultat est que la Grèce se retrouve sans les moyens nécessaires pour contrôler ses kilomètres de côtes, et accueillir et examiner les demandes d'asile de milliers de clandestins qui y échouent quotidiennement. De plus, la coopération difficile entre la Grèce et ses voisins comme la Macédoine et la Turquie, mais surtout l'Albanie d'où proviennent le plus grand nombre d'immigrés, rend complexe la mise en œuvre de toute politique en matière d'immigration. Par exemple, la Grèce et l'Albanie n'ont pas d'accords bilatéraux qui concernent ces problèmes.

Il faut également compter avec le contexte de crise économique et humanitaire grave, dans ce pays, qui pousse la population grecque à s'isoler et à chercher des boucs émissaires. À l'heure actuelle, encore peu d'organismes de recherche et d'action sont spécialisés dans le domaine l'immigration et de l'intégration des immigrés. C'est une des sources des difficultés pour cette population qui a du mal à comprendre le fonctionnement de la société grecque, comme pour les Grecs, eux-mêmes, qui appréhendent les contacts avec les migrants. Enfin, ces derniers ne créent pas d'associations non plus, car pris d'autres priorités comme trouver un logement, du travail, voire tout simplement à manger.

La question de l'immigration et de l'intégration en Grèce ne peut être envisagée de manière utile qu'à l'aide d'un plan à long terme axé sur la cohésion sociale. Pour cela, la coopération avec l'UE est nécessaire, dans le cadre des instruments politiques *ad hoc* (comme le nouveau Fonds Asile et Migration), bien au-delà d'une simple perception policière de la question. Il est également nécessaire, de travailler avec des représentants associatifs des groupes immigrés, comme il est nécessaire de sensibiliser le Grec moyen à l'origine, la nature et les issues possibles des questions d'immigration. Or, on le constate çà et là, une nouvelle synthèse culturelle semble prendre forme mélangeant éléments locaux et exogènes. La valorisation de l'interculturalité doit être un des objectifs non seulement dans le but de développer des sentiments de solidarité et de respect mutuel, mais aussi parce que les apports des migrants constituent une des solutions à la profonde crise économique et sociale que traverse le pays.

Conseils d'intégration des immigrés

Un des aspects à soigner particulièrement est l'intégration sociopolitique des migrants, notamment au niveau des municipalités. C'est pour rencontrer cet objectif que l'article 78 de la loi 3852 fonde, en 2010, les « Conseils locaux d'intégration des immigrés ». Chaque commune du pays est désormais chargée de mettre en œuvre un tel conseil devant se pencher sur les questions d'accueil et d'intégration des populations d'origine étrangère. L'organe se

compose de conseillers communaux, de représentants d'associations d'immigrés et d'autres associations locales. Les membres sont cooptés par le conseil communal. C'est un outil consultatif.

L'action de ces conseils s'inscrit dans les politiques socioculturelles locales dont sont chargées les communes grecques depuis les années 80. Il s'agit également d'une inspiration qui provient du traité du Conseil de l'Europe (1992). Cet organisme interétatique est en effet un important laboratoire de bonnes pratiques au niveau local qui tentent de garantir la cohésion culturelle et l'aide sociale dans les sociétés de plus en plus diversifiées. Les exemples de la Grande-Bretagne, de la Finlande et de l'Irlande, par exemple, sont là pour guider la Grèce.

Deux priorités sont attribuées aux Conseils grecs de l'intégration : le relevé et l'analyse des problèmes auxquels font face les immigrés, d'une part et l'explication de la politique d'intégration à l'ensemble de la population, d'autre part. En effet, le Conseil s'adresse à tous, citoyens grecs et immigrés légaux. Ceci est une des conditions afin de diminuer le sentiment d'insécurité et de discrimination dans les deux groupes, ainsi que pour mettre en contact les pouvoirs publics et les immigrés, d'une part, et les immigrés et la population locale, d'autre part.

En quatre ans de fonctionnement, ces conseils locaux se sont avérés être une réforme intéressante, malgré les limites évidentes de la formule. Tout d'abord, ces Conseils incarnent la volonté publique dans un champ et un temps difficiles, même s'ils sont le fruit d'une directive européenne. Ensuite, ils responsabilisent des décideurs, notamment à l'échelon local, par rapport à un objet impopulaire et les forcent à collaborer avec des personnes avec lesquelles peu de contacts n'existent. Ces institutions participatives peuvent être des passerelles facilitant l'articulation des diversités culturelles dans un contexte économique nécessitant la solidarité, et contribuer à la cohésion sociale, d'autant plus qu'elles permettent de produire des connaissances sur les réalités locales de l'intégration et les ressources des migrants ; elles mettent en valeur des expériences positives d'accueil et de coopération qui existent dans les principales communes grecques réceptrices de populations immigrées.

Toutefois, on doit noter parmi les limites de ce dispositif l'absence de solution pour les publics en situation illégale, le caractère « choisie » par le pouvoir local des représentants des conseils et la dimension exclusivement consultative de leur action. Par ailleurs, la Grèce a un fonctionnement bureaucratique lent, cause de retards dans la circulation des informations et la mise en œuvre de décisions. De plus, certains paramètres institutionnels paradoxaux ont comme résultat d'empêcher diverses actions de ces Conseils et demandent à être clarifiés. Enfin, le manque de ressources financières des Conseils et la diminution des ressources humaines (due aux réductions récentes d'effectifs dans le secteur public) rendent difficile l'exercice d'une politique sociale en cette matière et l'indexent à la volonté et au dynamisme des autorités locales.

On constate en effet que les Conseils d'intégration des immigrés ont fonctionné comme prévu dans peu de communes et les résultats sont lents à émerger. Cependant, l'expérience qui constitue une première pour la Grèce reste à encourager et à approfondir. Un accompagnement et une formation des acteurs communaux et de leurs partenaires sont

indiqués, afin d'aider ces structures à devenir des lieux d'analyse des besoins et de coopération en matière d'intégration des migrants.

Conclusion

L'intégration sociale des immigrés est principalement la responsabilité du pays qui les accueille. La politique en cette matière, comme dans d'autres, est fonction du niveau d'organisation du système, des valeurs sociales promues, des moyens injectés, des objectifs poursuivis et de la volonté des acteurs principaux.

Comme en son temps, dans le cadre d'autres interventions en Espagne, en Turquie et au Maroc, l'IRFAM est cette fois engagé aux côtés des autorités publiques locales grecques pour mener le guidage scientifique de plusieurs Conseils de l'intégration à travers le pays. Une des tâches de l'institut sera de transférer les connaissances développées, en Belgique, en matière d'interculturalité, de valorisation des diversités et de gestion d'organismes dédiés à l'intégration sociale.





Ce manuel est financé par l'Union Européenne



MANUEL DE RÉINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE pour les Caboverdiens du Luxembourg



Efficacité des politiques de retour : Capverdiens au Luxembourg

Andrea Gerstnerova

Efficacité des politiques de retour : Capverdiens au Luxembourg

Andrea Gerstnerova

La publication d'un guide destiné aux citoyens du Cap-Vert installés au Luxembourg qui souhaitent se réinstaller dans leur pays d'origine (Gerstnerova et Rodriguez, 2015) a permis de réfléchir l'efficacité du processus de retour volontaire des immigrants.

Au Luxembourg, le taux de résidents étrangers (44 %) est parmi les plus élevés d'Europe. Neuf dixièmes des étrangers dans ce pays sont issus de l'UE. Les populations issues de pays hors Union européenne ne représentent qu'une infime part des habitants (6 %, soit environ 33 000 personnes). Ce groupe est composé de 141 nationalités différentes, même si la présence massive de certaines populations est nette : 12 159 résidents originaires des Balkans. On relève que près d'un pour cent de la population du Luxembourg est originaire de l'Afrique subsaharienne (4 557 habitants) où la part du Cap-Vert représente les deux tiers (RGPP, 2012). À ce groupe il faut encore ajouter les migrants de nationalité portugaise originaires du Cap-Vert. Le flux d'immigrés capverdiens vers le Grand-Duché s'est accéléré ces dernières années. Entre 2003 et 2013, on note une augmentation de 30 %. La répartition des femmes et des hommes dans le groupe des migrants du Cap-Vert est égalitaire. Le plus grand nombre des migrants originaires du Cap-Vert sont situés dans les communes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

Les migrants capverdiens proviennent souvent des couches sociales populaires et occupent des postes de travail demandant une faible qualification. Si dans la population luxembourgeoise, on compte un col blanc pour deux cols bleus, ce chiffre est de 17 cols bleus pour un col blanc chez les Capverdiens. Autour de 45 % des travailleurs issus du Cap-Vert résidant au Luxembourg sont des salariés touchant une rétribution proche du salaire social minimum. Tandis que le salaire mensuel médian des Luxembourgeois est de près de 4 000 €, celui des Capverdiens du Luxembourg n'en représente que la moitié. Des observations récentes font remarquer que les immigrants capverdiens s'installent de plus en plus dans les pays limitrophes du Luxembourg pour diminuer le coût de leur logement : le nombre de frontaliers capverdiens a ainsi été multiplié par 2,5 entre 2007 et 2012.

La situation économique au Cap-Vert

L'archipel du Cap-Vert, au large de l'Afrique, se divise en deux séries d'îles : au sud les îles de Sotavento et au nord les îles de Barlavento. Dans le monde, au total 538 535 personnes ont la nationalité capverdienne (2014) ; la moitié de cette population habite en dehors du Cap-Vert. Le pays a connu une croissance constante au cours des deux dernières décennies, avec une progression annuelle moyenne de près de 6 % entre 1990 et 2008, une pointe de 10 % en 2006 et une régression de -0,9 % en 2009. À partir de 2010, la croissance s'est de nouveau rétablie en restant toutefois en dessous des niveaux d'avant 2008 et les prévisions de croissance pour 2014 à 2016 sont aux alentours de 4 %. L'économie est orientée vers les services (commerce, transports, tourisme, services publics). Ce qui représente trois quarts du PIB. Les pays membres de l'Union européenne sont les principaux clients (dont l'Espagne 66,7 % et le Portugal 16,5 %), ainsi que les principaux fournisseurs (dont le Portugal 40,2 %,

les Pays-Bas 20 %). Le Cap-Vert a une inflation minimale, un PIB par habitant trois fois plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne, le troisième indice de développement humain en Afrique après Seychelles et Maurice. Le pays fait figure de modèle en Afrique et se classe depuis 2008 dans la catégorie à revenu intermédiaire. Mais, il présente toujours un taux élevé de pauvreté, d'inégalité et de chômage. Il souffre également d'une faible capacité d'investissement du secteur privé. Son PIB se situe au 190^e rang mondial en raison de la faiblesse de ses ressources naturelles : l'archipel est régulièrement victime de pénuries d'eau dues à la déforestation ancienne et à des périodes de sécheresse.

Le secteur primaire tend à se développer, mais demeure loin de satisfaire les besoins domestiques de la population : ne disposant que de 10 % de terres arables, le Cap-Vert importe 85 % de ses besoins alimentaires. L'industrie est à la recherche de débouchés extérieurs pour des activités de sous-traitance (secteurs aéronautiques et pharmaceutiques, en particulier). Le secteur des services est porté par le tourisme et les services financiers. Le tourisme est en développement, mais l'éloignement des pays riches en fait une destination relativement marginale malgré de réels attraits. Ses ressources naturelles sont la pêche (langouste et thon), la production de bananes et dans une moindre mesure le sel et la pouzzolane (utilisée dans la fabrication du ciment). La situation économique diffère considérablement d'une île à l'autre. Le pays reste largement dépendant de l'extérieur pour ses ressources financières : les investissements directs (4 % du PIB), les transferts de la diaspora (sur la période 2005 et 2010, 10,4 % du PIB, premier score africain) et l'aide au développement. Les principaux bailleurs de fonds sont les États-Unis, le Portugal, l'Espagne et le Luxembourg.

Préparer le retour

Ce que les immigrants trouvent une fois rentrés au Cap-Vert dépend de la durée de leur séjour au Luxembourg, de leur sexe, de l'existence ou non d'une famille au Cap-Vert... La situation dépend évidemment de la qualification de l'immigré et du travail qu'il occupait au Luxembourg, s'il a ou non selon des économies, etc. Le mieux est de programmer le retour au Cap-Vert longtemps à l'avance au Luxembourg. Une des étapes importantes de la préparation est l'information sur les conditions au Cap-Vert afin d'imaginer un projet de réinsertion au pays. Pour cela, le migrant peut profiter de ses aller-retour au pays pour s'informer sur l'environnement administratif et économique local, discuter de ses projets avec sa famille, ses amis ou d'anciens migrants déjà réinstallés, ou encore contacter les organismes d'appui locaux et des entreprises : certaines peuvent être intéressées par ses expériences et connaissances notamment linguistiques acquises en Europe. Il peut aussi se renseigner auprès des associations de migrants au Luxembourg et dans certains cas proposer une collaboration.

Au Luxembourg, plusieurs organismes peuvent aider le migrant qui souhaite rentrer au pays d'origine quelque soit son statut de séjour. Les démarches administratives requises concernant le retour provisoire ou définitif sont de la responsabilité de l'Ambassade du Cap-Vert. Il existe un programme d'assistance (sans aide financière) à la réinstallation dans le pays d'origine. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes, s'occupe du

programme de retour volontaire destiné aux migrants réguliers souhaitant rentrer dans leur pays d'origine ou voulant émigrer vers un pays tiers. Il s'agit concrètement de :

- *L'organisation du retour depuis le Luxembourg jusqu'au lieu d'origine (réservation et prise en charge du billet d'avion, obtention d'un document de voyage, assistance à l'aéroport de transit...).*
- *Une aide financière au retour et à la réintégration en fonction de la situation du migrant : pour les personnes en situation irrégulière, 300 euros en espèce au Luxembourg et 500 euros en nature au Cap-Vert ; pour les personnes en procédure d'asile ou les demandeurs d'asile déboutés, 500 euros en espèce au Luxembourg et 3000 en nature au Cap-Vert.*
- *Une assistance supplémentaire pour les cas « vulnérables » (personnes malades, handicapées, en perte d'autonomie, victime de traite des êtres humains, etc.), en nature, jusqu'à un montant de 700 euros par personne.*

Les bénéficiaires d'un programme de retour volontaire ne sont pas réadmissibles au Luxembourg durant une certaine période (à l'exception des visites de courte durée). En général, cette durée est de cinq ans. Si les bénéficiaires capverdiens tentent tout de même revenir « s'installer » au Luxembourg avant l'expiration de cette période, ils sont obligés de rembourser la contre-valeur de toute aide qui leur aura été octroyée. On ne peut bénéficier d'un programme de retour qu'une seule fois.

Qui rentre... vraiment ?

Les Capverdiens qui bénéficient du programme de retour sont en général des hommes célibataires, dans la trentaine et en situation irrégulière, interceptés par la police du Luxembourg. Seulement quatre personnes de nationalité capverdienne ont bénéficié d'un programme de retour en 2010, une personne en 2011, une personne en 2012 et personne en 2013... Il faut croire que la crise économique ne dope pas les retours des migrants, pas plus au Luxembourg qu'ailleurs en Europe. Les observations montrent, en effet, que la problématique du retour est complexe et les retours sont en réalité très rares (Linares, 2009). On constate que les institutions impliquées par les programmes de retour volontaire ne travaillent pas en coordination ; cela occasionne des dysfonctionnements et des retards à la base de l'échec de certains projets de réinstallation. Les programmes ne sont, par ailleurs, que rarement discutés avec les personnes concernées, les migrants, au moment de leur conception. Les montants sont insignifiants et rares sont les évaluations des impacts. Les programmes de retour n'incitent pas non plus à l'investissement de l'aide proposée qui est ponctuelle. Renforcer la coopération internationale afin de créer des systèmes pour accueillir les investissements des immigrés dans leur pays d'origine pourrait pourtant être une piste intéressante et générer des emplois attractifs dans les pays d'origine.

Bibliographie

- Linares A. *Pourquoi les aides au retour et à la réinsertion de l'État français n'incitent pas les immigrés à rentrer dans leur pays d'origine ? L'exemple des Maliens*, www.reseau-terra.eu/article952.html, 2009.
- Gerstnerova A. et Rodriguez F., *Manuel de réinsertion socioprofessionnelle pour les Capverdiens du Luxembourg*, Luxembourg, OFII, OIM, Maison d'Afrique de Luxembourg, 2015. <http://www.maisondafrique.lu/site23/images/docs/projets/reinsertion/manuel-reinsertion-cap-vert.pdf>.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'EMPLOI

Les acteurs de la diversité

Coordonné par
**Marie-Hélène Éloy
Alain Merckaert**



villes plurielles



L'Harmattan

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'EMPLOI

Les acteurs de la diversité

Ouvrage coordonné par Marie-Hélène Eloy et Alain Merckaert

Ce livre est le résultat d'une démarche de terrain des auteurs : ils se sont rendus dans les villes et les quartiers à la rencontre de ceux qui interviennent en soutien aux populations, particulièrement sur les questions d'emploi et d'insertion. Ils leur ont demandé de leur expliquer ce qu'ils font pour les personnes confrontées à des discriminations en raison de leur origine. Les résultats de cette démarche ont de quoi étonner...

ISBN : 978-2-296-12091-4 • mai 2014 • 192 pages



Réadmissions : UE contre immigration irrégulière

Mehdi Rais

Réadmission : UE contre immigration irrégulière

Mehdi Rais

L'efficacité de la politique européenne de lutte contre l'immigration clandestine reste tributaire de l'externalisation aux partenaires d'origine et de transit, de plusieurs instruments de contrôle et de gestion des frontières. De toutes ces techniques, celle de la réadmission des immigrants en situation irrégulière reste prioritaire. En effet, les pays européens portent leur espoir sur cet instrument pour mettre fin au flux migratoire irrégulier.

La réadmission se définit comme « un nouveau type de renvoi forcé exigeant la participation d'un État différent de celui qui procède à l'éloignement » (Guyon, 2009, 17). Cette mesure permet, en effet, à un État de renvoyer de son territoire les ressortissants des pays tiers ne possédant pas un titre de séjour légal. Cependant, la mise en œuvre de la réadmission ne peut s'effectuer qu'en vertu d'une coopération impliquant les pays de destination, d'origine et de transit. En d'autres termes, l'application des procédures de réadmission ne peut se réaliser qu'avec l'approbation des pays d'où proviennent les immigrants clandestins. Ce qui justifie la négociation et la conclusion des accords de réadmission.

Conclus de manière bilatérale entre les pays européens et leurs voisins du sud et de l'est de la Méditerranée, ces accords ont le mérite de mettre l'accent sur les obstacles qui ont toujours bloqué le processus des éloignements, notamment l'identification des personnes concernées ou le refus des pays d'origine (ou de transit) de délivrer les documents nécessaires au refoulement. Toutefois, l'échec des accords bilatéraux de réadmission ont poussé l'UE à intervenir en proposant des accords communautaires. En effet, la partie européenne estime qu'en harmonisant les mesures de réadmission à l'échelle de l'Europe, puis en les externalisant aux voisins méditerranéens, les difficultés qui empêchent la réalisation des opérations de retours forcés seraient largement dépassées. Cette situation justifie, en fait, la raison pour laquelle le l'Union s'efforce aujourd'hui de produire des mécanismes permettant la projection de sa politique communautaire de réadmission aux pays présentant les critères appropriés.

Délocalisation de la politique de réadmission

Il existe plusieurs moyens qui permettent d'extérioriser la réadmission des migrants en situation irrégulière. Deux méthodes sont toutefois à distinguer : tout d'abord, les clauses types de réadmission intégrées dans les accords de coopération, ensuite, les accords bilatéraux ou multilatéraux de réadmission qui constituent, actuellement, l'essentiel de la coopération migratoire avec le voisinage sud-méditerranéen (Cassarino, 2010).

Considérées comme le pivot de l'externalisation de la réadmission, les clauses types de réadmission sont de plus en plus utilisées. Celles-ci sont présentes dans la plupart des accords de coopération conclus par l'UE. Selon Malcolm (2003), le Conseil justice et affaires intérieures a décidé en 1999 à Tampere puis en 2002 à Séville, d'insérer une clause de réadmission dans un cadre de coopération plus élargi entre l'Union et son voisinage (accord d'association, de coopération policière...). Ainsi, les négociations multilatérales sur les accords de Cotonou, signés en 2000, entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont été marquées par l'introduction d'une clause prévoyant la conclusion des accords communautaires de réadmission engageant les ACP et l'Union européenne. À l'instar de l'article 13 de l'accord de Cotonou, les clauses de réadmission apparaissent dans les accords d'association conclus entre l'Union et les pays du Maghreb. En effet, dans l'accord d'association avec le Maroc, l'article 71 aliéna B suppose « la réinsertion des personnes rapatriées en raison du caractère illégal de leur situation au regard de la législation de l'État considéré. » Aujourd'hui, les partenariats pour la mobilité semblent assurer le relais. Ces derniers mis en place depuis 2007 incluent des clauses types de réadmission conditionnant l'ouverture des frontières à la migration légale à l'acceptation de la réadmission des migrants en situation irrégulière et la signature des accords communautaires de réadmission. Cependant, les « clauses types » de réadmission insérées dans les accords de coopération relève de la forme informelle, et à ce titre, ne présentent pas d'obligations précises pour une application concrète et immédiate (Cournil, 2005), elles ne sont suffisantes qu'en présence d'une collaboration non équivoque de l'État partenaire. En conséquence, elles n'ont pas abouti, car le caractère contraignant de ces dispositions demeure incertain. D'où la nécessité de conclure des accords communautaires de réadmission.

Si une multitude d'accords bilatéraux sur la réadmission existe déjà entre les pays européens et leurs voisins, l'UE tente inlassablement de conclure ses accords communautaires de réadmission avec les pays d'origine et de transit. Les accords communautaires de réadmission se définissent comme des conventions internationales conclues entre l'UE et des États tiers en vue de fixer les conditions dans lesquelles doit être réalisé le retour des personnes, dont le séjour n'est pas ou n'est plus autorisé sur le territoire de l'autre partie. Par ces accords, l'Union européenne et ses partenaires s'engagent à établir rapidement des procédures permettant d'assurer l'identification et la réadmission des immigrants en séjour irrégulier. Contrairement aux clauses types de réadmission, les accords communautaires de réadmission ont le mérite d'être juridiquement plus contraignants puisqu'il s'agit d'un traité international, mais leur conclusion est nettement plus difficile (Belguendouz, 2009), car elle exige un effort considérable de la part de l'Union européenne. Consciente de cette situation, la Commission

européenne, chargée de négocier des accords communautaires de réadmission, a adopté « *une approche standard en matière de négociation de la réadmission avec les pays tiers, en cherchant à parvenir à des textes présentant le plus d'éléments communs possible* » (Cassarino, 2010, 15). Cela signifie que la partie européenne utilise une sorte de modèle et l'adapte à chaque processus de négociation, en précisant les obligations réciproques que chaque partie contractante s'engage à respecter. Mais se pose une question : *comment l'Union européenne choisit-elle ses partenaires en matière de réadmission ?*

Identification des partenaires

Le Conseil européen a insisté sur la nécessité de « *déterminer quels sont les pays tiers avec lesquels il est nécessaire de négocier et de conclure de nouveaux accords de réadmission* » (Charles, 2007). Ce qui signifie que la coopération en matière de réadmission est largement conditionnée par le regroupement de plusieurs facteurs qui influencent le choix des partenaires invités à conclure des accords communautaires en la matière. Le choix des parties repose, principalement, sur l'importance du profil migratoire et la réussite des mesures incitatives.

L'importance du profil migratoire reste un critère fondamental dans la coopération en matière de réadmission. Le taux de l'émigration clandestine est devenu, selon Cassarino (2010), « *un élément notable du développement des relations bilatérales* » entre l'Union européenne et les pays tiers. Ce facteur reste intimement lié à la proximité géographique entre le pays d'origine et le pays de destination. Cette proximité a d'ailleurs, tendance à faciliter le mouvement migratoire souvent irrégulier entre deux pays qui partagent une frontière terrestre ou maritime, ceci concerne aussi bien les nationaux que les ressortissants en transit. Ce contexte incite les pays européens à renforcer leur coopération dans le domaine de la réadmission des migrants irréguliers avec les voisins du sud de la Méditerranée. Le cas du Maroc reste illustratif : le profil migratoire marocain demeure le plus important de la région, le Royaume constitue une source d'émigration clandestine aussi bien par ses nationaux que par les ressortissants des pays subsahariens qui transitent par son territoire dans l'espoir d'atteindre l'Europe. Cette situation justifie les raisons pour lesquelles l'Union exerce une grande pression sur le Maroc afin de conclure un accord communautaire de réadmission. En général, l'ampleur de l'émigration irrégulière constitue, un facteur essentiel qui favorise la conclusion de l'accord communautaire de réadmission (Ducroquetz, 2007). Mais ce n'est guère l'élément déterminant. En effet, la coopération en matière de réadmission reste largement tributaire de la réussite des mesures incitatives offertes par l'Union européenne à ses partenaires.

Les mesures incitatives se définissent comme les « carottes » par lesquelles l'Union européenne motive son partenaire en vue de le convaincre de conclure l'accord

communautaire de réadmission. De telles mesures se traduisent essentiellement sous forme des visas de courts séjours, des concessions commerciales, des assistances techniques et un renforcement de l'aide au développement. Le discours de Frattini est très clair à cet égard lorsqu'il précise que : « *la négociation d'accords de réadmission n'a pas été chose aisée. La bonne fin des négociations dépend donc des leviers, ou devrais-je dire des carottes, c'est-à-dire d'incitations suffisamment puissantes pour obtenir la coopération du pays tiers concerné* » (Paris, mars 2006). Ce qui signifie que les carottes jouent un rôle essentiel, selon l'OCDE, « *pour amener les pays tiers à coopérer en matière de réadmission* ». Ils permettent, en effet, de « *résoudre le déséquilibre des réciprocitys qui caractérisent la coopération en matière de réadmission* ». Par conséquent, l'Union semble déterminée à utiliser les mesures incitatives pour imposer des accords communautaires de réadmission, ce qui explique en outre, l'adhésion des pays des Balkans, du Pakistan, de la Turquie ou même de la Russie à ces accords. La Russie a accepté de conclure un accord communautaire de réadmission après que l'UE s'est engagée à lui fournir des concessions en matière de facilitation de visas et surtout après l'ouverture des marchés européens aux produits énergétiques russes. La participation de la Turquie à l'accord européen de réadmission s'inscrit dans le même registre. Celle-ci est intervenue après la signature de l'accord de facilitation des visas permettant la mobilité des ressortissants turcs vers l'espace communautaire. La conclusion de l'accord de réadmission euroturc permet également de renforcer le rapprochement stratégique entre les deux parties en vue de réactiver les négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'Union : une autre « carotte » que les responsables turcs ne pouvaient refuser.

De tous ces éléments, il apparaît évident que la réadmission constitue une priorité stratégique pour l'Union européenne dans le cadre de sa coopération avec les pays d'origine et de transit en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Reste à savoir si cet instrument, fondé sur l'approche sécuritaire, sera efficace pour résoudre la problématique de flux migratoire irrégulier, un phénomène dont l'ampleur est de plus en plus croissante.

Bibliographie

- Guyon F., *La directive retour : reflet des enjeux de la politique migratoire européenne*, ISP, Rennes 2009.
- Cassarino J. P., *La politique de réadmission dans l'Union européenne*, Parlement européen, Bruxelles 2010.
- Malcolm A., *De Tampere à Séville*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- Cournil C., *Le statut interne de l'étranger et les normes supranationales*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Belguendouz A., *Le Maroc non africain*. Centre de l'Europe, Rabat, 2009.
- Charles C., *Accords de réadmission et respect des droits de l'Homme dans les pays tiers. Bilan et perspectives pour le Parlement européen*, Communauté européenne, Bruxelles, 2007.
- Ducroquetz A. L., *L'expulsion des étrangers en Droit international et européen*, Université Lille 2, 2007.



Consommer et vivre en temps de crise : rôles des échanges interculturels

Altay Manço

Consommer et vivre en temps de crise : rôles des échanges interculturels

Altay Manço

Cette analyse vise à mettre en lumière les réflexes de résilience qui ont toujours accompagné les communautés migrantes. Elle vise, par la même occasion, à proposer une nouvelle vision politique axée sur la transition écologique et reposant sur une revalorisation, dans la sphère publique, des compétences des migrants.

Les mutations économiques souvent douloureuses que traverse l'Europe depuis les années 70 ressemblent davantage une « restructuration de civilisation » qu'à une répétition de crises ponctuelles. On ne produit plus comme avant... Nos modes de consommation sont de moins en moins soutenables et équitables. Les centres de gravité économiques changent de place, à travers le globe. On observe un rétrécissement du pouvoir d'agir et du pouvoir d'achat des masses un peu partout en Europe dans le même temps qu'un renforcement et une diversification des mouvements migratoires mondiaux.

Ces interrogations autour du « comment coopérer avec les plus démunis en période de crise ? » amènent un corollaire : « comment faire un travail social avec les migrants, dans pareil contexte ? » Si l'avenir c'est tenter une « autre croissance », que peuvent nous apprendre les personnes porteuses d'autres inspirations culturelles ?

Le postulat de notre réflexion est que les migrants ont une expérience à apporter pour penser les alternatives aux crises. Par nécessité résilients, les migrants n'ont eu cesse d'élaborer des stratégies de solidarité et de créer des zones d'autonomie.

Les analyses qui tablent pour une croissance autrement recommandent de partager le travail, taxer davantage les capitaux et moins le travail, réorienter les profits financiers vers des investissements dans l'économie réelle pour une transition écologique et de réduire la taille globale de notre production et de notre consommation, notamment par l'augmentation de l'efficacité énergétique.

C'est sur ce dernier point que les migrants auraient quelque chose à nous apprendre.

« *Consommer moins, consommer plus durablement, mieux, moins cher* », sont des réflexes que certaines communautés migrantes, entre autres, ont incorporés par habitude ou nécessité : en produisant plus par soi-même, récupérant, réparant, échangeant ; en, consommant et produisant de manière collaborative aussi, en développant et renforçant des réseaux sociaux et de solidarité, localement et globalement...

Les analyses proposent ainsi d'expérimenter des alternatives qui construisent des systèmes résilients, hors du marché et de la logique de la croissance sans limites. De nombreux exemples foisonnent, doivent être approfondis et articulés entre eux : « *des banques coopératives aux villes en transition, en passant par la production collaborative en ligne et les monnaies complémentaires... Ceci est absolument nécessaire afin de démontrer la possibilité concrète d'une transition pacifique basée sur des principes opposés à ceux qui sont derrière la croissance : coopération, collaboration et égalité plutôt que compétition, individualisme et méritocratie* ».

À regarder de près, en Europe, de nombreuses situations exemplaires impliquent la présence des populations immigrées ou issues de l'immigration.

Quelques illustrations en rien exhaustives :

- *Dynamisation des tissus urbains délaissés.* Les populations issues des mouvements migratoires originaires de pays extra-européens constituent aujourd'hui de larges populations urbaines qui occupent, au centre des villes européennes, des espaces abandonnés et paupérisés. Ils les investissent, faute de mieux. Mais font également un travail appréciable de conservation du bâti. Si le phénomène donne lieu à des développements parfois inappropriés (vendeurs de sommeil, rénovations non durables, etc.), le dynamisme de ces populations qui s'approprient des quasi-ruines et les font regagner à l'habitat (ou des espaces collectifs, associations, lieux de culte...) n'est pas à dédaigner. Un phénomène semblable s'observe également en matière de réseaux commerciaux : on constate que les petits commerces créés par des entrepreneurs issus de l'immigration non seulement propulsent l'emploi local, mais permettent également de faire vivre, dans nos villes et campagnes, le commerce de proximité et de se passer de voiture pour s'approvisionner. Si, là également, des formes de dérives sont patentées (travail infra légal, par exemple), la dynamisation de certains quartiers est rendue possible grâce aux immigrés. L'action politique pourrait travailler à soutenir et encadrer ces initiatives.
- *Les jardins urbains communautaires* ne datent pas d'hier. Dès les débuts de l'urbanisation, les populations immigrées fraîchement arrivées en ville ont tenté de conserver leur mode de production terrienne et ainsi de s'offrir un espace de conservation culturelle en même temps que des apports alimentaires. Les immigrés venant de l'étranger remplacer le prolétariat local n'ont pas dérogé à la pratique jusqu'à coloniser des espaces abandonnées autour des voies de circulation rapide. Aujourd'hui dans de nombreuses villes européennes, on redécouvre les vertus du jardinage urbain : cela va de la découverte du monde des plantes, pour certains, des principes d'une agriculture durable, pour beaucoup, à la conquête de nouvelles formes de sociabilités, pour tous. La proximité à la terre

que recèlent certaines familles immigrées peut être une ressource que les acteurs locaux peuvent valoriser. La Grèce offre un exemple similaire avec des personnes au chômage qui se rétractent dans les campagnes abandonnées une génération plutôt. Ils y rencontrent les immigrés des Balkans, notamment, venus garder les personnes âgées esseulées dans leurs villages et qui facilitent la transmission intergénérationnelle des techniques agraires... non sans quelques heurts de type « ethnique ».

- L'observation au niveau local montre que consommer collectif, faire soi-même, se solidariser, échanger des services sont des comportements plus courants au sein des communautés issues de l'immigration qui ont conservé le sens du collectif, comme d'ailleurs dans certains secteurs ruraux en Europe. L'exclusion des immigrés d'une série de marchés n'est pas sans effet dans ce renforcement du collectif. Dans la mesure où, exclus de l'emploi, de nombreux immigrés ne peuvent pas recourir à des banques, les mosquées ou les églises évangéliques, lieux de contrôle social et de confiance réciproque, servent d'espace de rencontre pour ceux qui cherchent à emprunter et ceux qui peuvent prêter de l'argent, des tontines s'y organisent.
- Abordons également la question plus générale : *comment l'immigré contribue au développement de son pays d'accueil et de son pays d'origine ?* On parle alors de « co-développement ». En effet, en tant qu'acteurs singuliers ou collectifs, insérés dans de multiples réseaux, les migrants et les groupes issus des migrations sont à la base de nombreuses pratiques comme l'aide financière et matérielle de leur région d'origine. Ils sont vecteurs d'expériences, de compétences et d'apprentissages spécifiques liés à leur parcours migratoire. Mais il y a plus encore : le migrant peut aussi jouer un rôle de « pont » entre ses territoires de référence et ainsi permettre, également à son pays d'accueil, un développement culturel, social et économique en contact avec le Sud ; une autre conscience et une nouvelle sensibilité peuvent jaillir de ce rapport nouveau entre peuples (transferts de technologies durables, récupération de matériel...).

Ces quelques exemples qui mériteraient de longs développements chacun montrent que partir des préoccupations propres à la culture matérielle et symbolique des immigrés en Europe est de nature à innover et enrichir les luttes pour une autre forme de croissance. Si les exemples et d'autres nombreux que l'on peut encore générer nécessitent, bien entendu, des ajustements entre les habitudes des populations immigrées et les critères d'un développement durable et équitable, on conçoit que les habitus des populations porteuses de cultures diverses représentent une ressource pour l'innovation de nos visions et pratiques en matière d'environnement et de renouveau social au niveau local. Si la question est de chercher à « vivre mieux avec moins », on s'aperçoit que *la diversité culturelle peut*

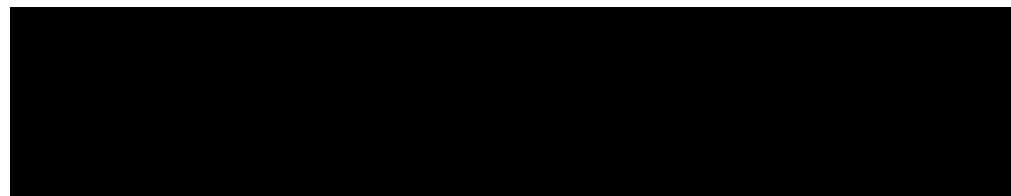
être une ressource pour nos sociétés, comme la biodiversité est nécessaire à la préservation des milieux.

Aussi, il semble important d'identifier et d'analyser ces compétences sociales auprès des populations issues de l'immigration et des populations qui les côtoient afin de les faire savoir et de les diffuser plus largement, ainsi que les soutenir. L'inspiration qui peut en être extraite sera bénéfique tant à la cohésion sociale qu'à la résilience des groupes les plus vulnérables face aux crises et changements de mode de vie et de consommation en cours.

À ce stade de la réflexion, il est, bien entendu, nécessaire de faire des propositions concrètes quant à ce que le politique pourrait mettre en place pour soutenir et/ou diffuser le type d'initiatives données en illustration, au-delà d'un discours sur la valorisation des compétences des migrants. Toutefois, il n'est pas opportun de générer ce type de propositions sans un travail de consultation et de débat plus large, devant impliquer des décideurs et des techniciens des questions soulevées, certes, mais également des acteurs, notamment associatifs, issus des migrations. Il n'est évidemment pas possible de généraliser ces observations à toute population immigrée, au sein des populations des différences de génération et de genre sont à noter et doivent être intégrées à l'analyse.

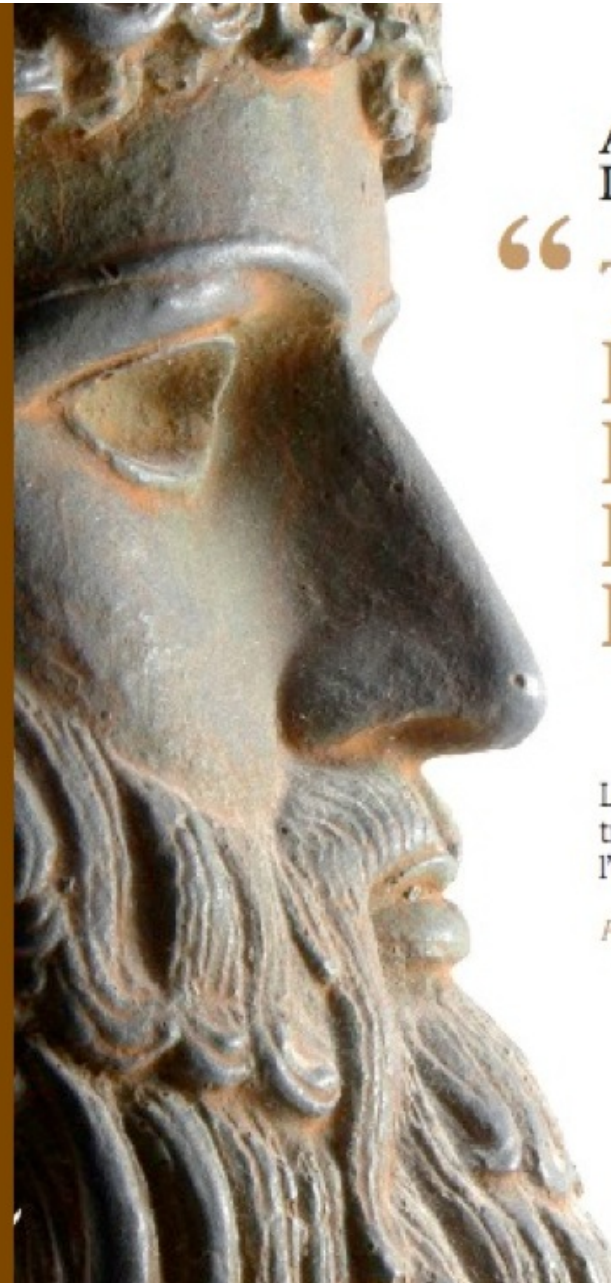
Bibliographie

- Gerstnerova A., *Temps de crise et vie associative. Migrants de l'Afrique subsaharienne et des Balkans en Europe*, 2014.
- Jelen B., « Identités culturelles et espaces ouvriers : l'exemple des jardiniers des jardiniers immigrés de Saint-Étienne », www.erudit.org/revue/lcg/2006/v6/n1/012684ar.pdf.
- Manço A. et Amoranitis S., *Migration et développement en Europe*, irfam.org/assets/File/livrePublication/docs/EUNOMAD_Migrations_et_developpement_en_Europe.pdf.
- Marchal A., « La fin de la croissance : changer les moteurs de développement », www.etopia.be/spip.php?article2157.
- Morin E., *Comment vivre en temps de crise*, 2010.
- Müller B., Barbier J.-C., Bresson M., *Solidarités à l'épreuve des crises*, 2012.



**Du rapport
interculturel entre
religion et
philosophie :
tout est plein de
dieux dans l'œuvre
de Platon**

Aikaterini Lefka



Aikaterini
Lefka

“
TOUT
EST
PLEIN
DE
DIEUX
”

Les divinités
traditionnelles dans
l'œuvre de Platon

Préface de Luc Brisson

L'Harmattan

Du rapport interculturel entre religion et philosophie : tout est plein de dieux dans l'œuvre de Platon

Aikaterini Lefka

Nous avons l'habitude de considérer l'interculturalité comme un rapport synchronique entre cultures différentes et on oublie souvent que les influences interculturelles peuvent revêtir un caractère diachronique également. Les cultures de l'Antiquité peuvent jouer un rôle important pour la formation de celles des époques ultérieures, surtout quand elles sont porteuses de valeurs universellement reconnues, comme celle de la Grèce ancienne. Notre ouvrage « Tout est plein de dieux ». Les divinités traditionnelles dans l'œuvre de Platon. Du rapport entre religion et philosophie, offre une analyse de données mythologiques, religieuses et philosophiques qui dépassent les limites de leur culture d'origine, en faisant partie du patrimoine culturel commun de l'humanité, auquel les références sont encore constantes.

On peut avoir souvent l'impression, vivant dans cette partie du monde actuel où les religions monothéistes sont majoritaires, que le polythéisme appartient à des temps reculés et qu'il n'est plus inclus dans le dialogue interreligieux. Or, il existe encore dans le monde des millions de croyants en divers panthéons. Pour ne citer qu'un exemple représentatif, l'Inde est une terre où fleurit par excellence le culte de nombreux dieux et déesses. L'analyse de conceptions religieuses polythéistes du passé peut dès lors nous amener à une meilleure compréhension des systèmes équivalents de croyances rencontrés à nos jours, ainsi que des personnes qui les suivent.

En outre, les positions théologiques du philosophe traité dans cet ouvrage ne sont pas sans rapport avec les religions monothéistes. Les théologiens chrétiens et musulmans ont trouvé depuis le Moyen Âge un terrain d'entente concernant la place privilégiée qu'ils ont accordée à Platon, parmi tous les philosophes « païens », en tant que « précurseur » de l'idée monothéiste d'un Dieu créateur de l'univers (son « Démonstrateur »). Par ailleurs, ils ont parfois puisé des éléments importants dans la philosophie platonicienne pour développer leurs propres concepts théologiques. N'oublions pas, par exemple, que d'éminents « Pères de l'Église » chrétienne qui ont défini des points critiques de ses dogmes, comme Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze, ont été des étudiants à l'Académie de Platon à Athènes – et de surcroît en même temps que Julien, le dernier empereur romain qui s'est radicalement opposé à leur foi. Cette étude clarifie ce qu'on trouve en effet dans les

textes platoniciens, en le distinguant des « projections » engagées des penseurs de cultures religieuses ultérieures.

La présence d'éléments religieux est multiple dans les œuvres platoniciennes. Il est question du rapport entre la religion et la rationalité, la connaissance de la vérité, la politique, l'éthique, les questions métaphysiques, la conception de la structure de l'environnement et de l'univers, ainsi que des rapports de l'être humain avec ces derniers. Le même genre de relations entre croyances (ou opposition à toute croyance) et les différents aspects de la vie humaine se rencontre dans toute société, passée ou actuelle.

Le regard rationnel et critique de Platon sur les données de la religion traditionnelle de son époque offre également une manière originale d'envisager de telles questions actuelles délicates, voire brûlantes. Par exemple, dans son œuvre la *République* (livres II et III), Platon établit rationnellement les traits caractéristiques fondamentaux de la divinité en général, quels que soient les dieux particuliers auxquels on croit. Il est nécessaire, selon lui, de considérer tout être divin comme éternellement et absolument parfait, au niveau intellectuel, moral et physique.

Dès lors, le divin ne peut être logiquement conçu que comme un être sage et bon, toujours bienveillant envers les autres êtres, les hommes en particulier. Aucun mal pour les hommes, ni pour l'univers entier, ne peut provenir de la volonté d'un dieu. On peut se demander si nous sommes arrivés à nos jours à adopter finalement une attitude de réflexion personnelle concernant l'identité et la volonté divines, qui va plus loin que celle proposée par le philosophe il y a 2500 ans, face aux dogmes et à leurs interprétations variées, avancées par des représentants des religions actuelles, quelles qu'elles soient, quand on constate encore des cas de manipulation et de fanatisme religieux, aveugle et agressif, de tous bords.

Enfin, notons encore un point qui nous semble intéressant : les œuvres de Platon sont des dialogues entre des personnes qui proviennent souvent de cités différentes, qui soutiennent des idées variées et qui essaient de découvrir, par une argumentation rationnelle, un point de convergence qu'ils accepteront tous comme « vrai ». L'étude de ces textes paradigmatiques donne l'occasion de souligner les principes qui doivent être présents pour réaliser un dialogue interculturel réussi, quelles que soient les conditions spatio-temporelles de cette communication.

Bibliographie

Lefka A., *Tout est plein de dieux. Les divinités traditionnelles dans l'œuvre de Platon*, 2013.